



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9123^e séance

Mardi 6 septembre 2022, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. de Rivière (France)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. Costa Filho
Chine	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
Fédération de Russie	M. Nebenzia
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Anyanah
Inde	M ^{me} Kamboj
Irlande	M. Mythen
Kenya	M. Kiboino
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Norvège	M ^{me} Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Remerciements au Président sortant

Le Président : Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E l'Ambassadeur Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine, qui a assuré la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois d'août. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant mes sincères remerciements à l'Ambassadeur Zhang et à son équipe pour le grand talent diplomatique avec lequel ils ont mené les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Le Président : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix : Je suis très honoré d'avoir l'occasion de présenter un exposé au Conseil de sécurité dans le contexte de la résolution 2378 (2017) sur les progrès et aussi les défis concernant la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et, maintenant, Action pour le maintien de la paix Plus.

(l'orateur poursuit en anglais)

Il y a quatre ans (S/PV.8218), devant le Conseil, le Secrétaire général a lancé l'initiative Action pour le maintien de la paix, afin de rendre nos missions plus fortes, plus sûres et plus efficaces. Il a invité les États Membres et les organisations internationales et régionales compétentes à entériner la Déclaration d'engagements communs comme un engagement clair à collaborer avec nous pour atteindre ces objectifs.

Deux ans plus tard, nous avons dressé le bilan des progrès accomplis et des lacunes restantes. Sur la base de recherches et d'examen stratégiques de nos missions, nous avons décidé de mettre l'accent sur sept domaines prioritaires afin d'accroître de manière tangible notre efficacité. Cela a amené le Secrétaire général à lancer

l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus en mars 2021, non pas pour remplacer le programme Action pour le maintien de la paix, mais plutôt pour accorder la priorité aux domaines les plus essentiels en vue de relever les défis rencontrés en matière de maintien de la paix.

J'ai l'occasion aujourd'hui de présenter aux membres du Conseil les points forts de notre action et les résultats obtenus jusqu'à présent. J'espère que les rapports sur l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus qui ont été distribués à tous les membres du Conseil leur donneront un aperçu plus détaillé de la situation. Nous nous réjouissons à la perspective de continuer de leur fournir régulièrement des informations actualisées, mais je tiens à souligner que, comme dans tout ce que nous entreprenons, nous devons conjuguer nos efforts et ceux des États Membres pour réussir.

(l'orateur reprend en français)

Les environnements dans lesquels les soldats de la paix sont déployés sont complexes et difficiles. Le monde actuel est confronté, on le sait évidemment, à de nombreuses crises qui se chevauchent. Nous sommes confrontés au plus grand nombre de conflits violents depuis 1945, à des tensions géopolitiques croissantes et à des phénomènes comme la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ou l'impact destructeur des changements climatiques.

Au milieu de tout cela, les soldats de la paix des Nations Unies restent en première ligne et s'efforcent d'empêcher la propagation et l'escalade du fléau de la guerre dans les zones où ils opèrent. Ils protègent les civils, soutiennent les cessez-le-feu, participent au renforcement des capacités nationales, promeuvent les droits de l'homme et rapprochent les communautés et les pays. Ils font face à des risques sans précédent, notamment le ciblage par des extrémistes violents. Les défis de cette ampleur ne peuvent être surmontés qu'en travaillant collectivement pour trouver des solutions politiques aux conflits, conformément à notre priorité telle qu'énoncée dans l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, à savoir la cohésion en soutien d'une stratégie politique.

Dans cet environnement géopolitique plus complexe, je voudrais insister sur deux points.

Premièrement, nous devons tout faire pour préserver l'espace pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui demeurent une expression visible d'un système multilatéral en action sur le terrain.

Deuxièmement, nous devons maintenir le cap pour soutenir la consolidation de la paix dans des contextes de mission complexes, par exemple au Mali ou encore au Liban, dans le contexte des graves difficultés rencontrées et qui ont été aggravées par la situation mondiale. Notre impact dépend du travail coordonné et en tandem des opérations de maintien de la paix et aussi de nos partenaires, qui, ensemble, s'efforcent de prévenir, d'atténuer et de résoudre les conflits.

Conformément à la deuxième priorité de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, l'intégration stratégique et opérationnelle, 11 des 12 missions ont actuellement en place des plans de mission intégrés ou des cadres de résultats pour le Système complet de planification et d'évaluation de la performance. La plupart de ces plans tiennent compte des considérations de genre et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous ne pouvons évidemment remplir nos mandats que si les missions disposent de bonnes capacités, au bon endroit et au bon moment, et du bon état d'esprit, notre troisième priorité.

À cet égard, je remercie tous les États Membres pour leur soutien constant, notamment lors de la réunion ministérielle sur les opérations de maintien de la paix, qui s'est tenue à Séoul l'année dernière. Depuis, nous avons fait des progrès significatifs pour être plus proactifs, agiles et flexibles. Cela se traduit notamment par le renforcement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), la reconfiguration de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et le plan d'adaptation de la force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

J'en appelle au soutien des membres du Conseil pour combler les lacunes critiques que nous continuons à avoir en matière de capacités, notamment en ce qui concerne les hélicoptères utilitaires ou les hélicoptères armés. Des travaux sont en cours avec les chefs de mission pour veiller à ce que nos personnels soient dans l'état d'esprit requis, et nous avons élaboré des normes de performance à cet égard, qui concernent aussi bien les officiers individuels que les contingents des unités militaires constituées.

Notre quatrième priorité concerne notre responsabilité à l'égard de nos personnels et la nécessité d'assurer leur sûreté et leur sécurité. Malgré d'énormes efforts, la diminution annuelle du nombre de pertes de

nos soldats de la paix s'est inversée. Nous avons vu une tendance positive entre 2007 et 2020. En revanche, en 2021, le nombre de décès dus à des actes de malveillance a doublé par rapport à l'année précédente, passant de 13 à 25. Malheureusement, cette tendance se poursuit, avec 21 décès dus à des actes de malveillance à la fin août.

(l'orateur poursuit en anglais)

Les attaques perpétrées contre des soldats de la paix au moyen de munitions explosives et d'engins explosifs improvisés persistent et atteignent maintenant les niveaux de 2021. Si la MINUSMA reste la mission de maintien de la paix la plus dangereuse, la MINUSCA et la MONUSCO se heurtent à une menace soutenue et constante. Dans une déclaration de la présidence de mai 2021 (S/PRST/2021/11), le Conseil a prié le Secrétaire général de procéder à un examen stratégique indépendant des réponses apportées par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies à la menace des engins explosifs improvisés, aux recommandations duquel nous donnons actuellement suite. Nous avons déjà bien avancé pour ce qui est d'améliorer les capacités de lutte contre ces engins dans les missions où leur menace évolue. Nous continuerons de mettre en œuvre les recommandations de l'examen. Toutefois, nous avons besoin de l'appui des États Membres pour les appliquer intégralement.

Conformément à la résolution 2518 (2020), nous travaillons à la mise au point d'une stratégie intégrée de défense des bases qui améliorera l'intégration et l'interopérabilité des systèmes de défense existants pour toutes les composantes des missions, ce qui devrait sensiblement renforcer la riposte aux menaces. Nous sollicitons également l'appui des États Membres dans ce contexte, en particulier leur expertise en matière de défense des bases et notamment dans les zones à haut risque. L'application du principe de responsabilité aux soldats de la paix conserve son rang de priorité essentielle alors que nous cherchons à mieux évaluer la performance, ainsi qu'à détecter les problèmes et à y remédier selon qu'il convient. S'agissant du problème de l'exploitation et des atteintes sexuelles, qui a toujours cours, le fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes a mis en place un projet au Soudan du Sud pour apporter un soutien psychosocial, médical et juridique. Le Secrétariat se rapprochera des États Membres pour parler d'engagements concrets en vue de régler les questions de reconnaissance de la paternité et de pension alimentaire pour les victimes. Nous progressons dans l'élaboration

d'un mécanisme confidentiel permettant aux États Membres d'avoir plus facilement accès à des informations sur les allégations visant leur personnel.

Notre sixième priorité réside dans la communication stratégique, qui est à présent plus importante que jamais pour garantir l'appui dont les missions ont besoin face à la montée de la désinformation et de la désinformation, tendance qui entrave l'exécution des mandats et fait peser une menace sur la sécurité à la fois des populations locales et des soldats de la paix des Nations Unies. Pour y remédier, nous sensibilisons activement à l'incidence tangible du maintien de la paix, de façon centrée sur l'humain et dans l'optique de convaincre les esprits. Nous tirons parti du rayonnement de nombreuses plateformes, notamment les réseaux sociaux, pour obtenir la plus grande participation possible du public, et nous utilisons les réseaux radiophoniques exploités par l'ONU afin de diffuser des nouvelles aux populations reculées et vulnérables. Nous nous attachons également à fournir des outils aux missions, à leur donner des orientations et à leur dispenser des formations. Compte tenu de l'importance accrue de la communication stratégique, comme il est ressorti du débat public du Conseil de sécurité consacré à la question en juillet (voir S/PV.9090), ainsi que de la déclaration de la présidence à laquelle la séance a donné lieu (S/PRST/2022/5), nous nous employons à l'intégrer pleinement dans la planification et la prise de décision. Nos efforts visant à intensifier la coopération avec les États hôtes se poursuivent à un rythme soutenu. Conformément à la demande formulée dans la résolution 2518 (2020), nous progressons de manière systématique dans le recensement, preuves à l'appui, des violations des accords sur le statut des forces, y compris par la création d'un mécanisme qui peut suivre et signaler ces violations à l'échelle de toutes les missions.

Sur le sujet des femmes et de la paix et de la sécurité, la participation pleine, égale et véritable des femmes au maintien de la paix demeure une priorité essentielle qui est prise en compte dans l'ensemble de nos efforts au titre d'Action pour le maintien de la paix Plus. En juin, exception faite des contingents militaires, la plupart des objectifs fixés dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028 avaient été atteints, et même dépassés. Les femmes représentent maintenant 21 % des observateurs militaires et des officiers d'état-major, 31 % des policiers hors unités constituées et 43 % du personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par les gouvernements. Nous continuons aussi d'œuvrer à la création de cadres de travail et de vie plus sensibles aux questions de genre, notamment

par le biais de la conception des camps. Cependant, afin de combler les lacunes qui demeurent en termes de parité entre les genres parmi le personnel en tenue, nous devons intensifier nos efforts concertés qui tendent à améliorer le recrutement, la formation et l'évolution de carrière des femmes dans les institutions nationales de sécurité. Les missions donnent également la priorité à l'analyse des questions de genre pour prendre leurs décisions en meilleure connaissance de cause. Par exemple, la transition prévue par la MONUSCO est l'une des transitions les plus soucieuses d'égalité des sexes qui aient été planifiées à ce jour. Les missions sont toutefois toujours entravées par un manque de ressources et de personnel, notamment une pénurie de conseillers et conseillères pour les questions de genre. Nous menons des projets pour un maintien de la paix technologiquement capable et axé sur les données, dont certains visent à améliorer l'appréciation de la situation et à tirer parti de la technologie au profit du personnel de maintien de la paix en tenue.

En somme, nous avons fait des progrès notables pour ce qui concerne la mise en œuvre des priorités énoncées dans l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. Comme je l'ai déjà souligné, nous avons toujours besoin d'un large appui de la part des États Membres. Premièrement, je demande un soutien plus robuste et uni du Conseil pour avancer sur les volets politiques de nos opérations. Il s'agit d'un prérequis pour nos efforts visant à promouvoir une paix durable là où nous sommes dotés d'un mandat du Conseil pour le faire. J'ai aussi besoin d'un appui constant du Conseil pour nos missions quand les parties aux conflits leur opposent des restrictions et des obstacles injustifiés, par exemple des violations des accords sur le statut des forces. Nous continuons d'examiner régulièrement les mandats de nos missions et leurs capacités afin de nous assurer qu'elles sont toujours aptes à faire face à l'évolution rapide des conflits qui ont motivé leur déploiement, mais nous avons besoin de l'appui du Conseil pour donner une suite effective aux recommandations issues de ces examens. Pour que le maintien de la paix agisse efficacement, nous devons tous agir avec la même vigueur pour le maintien de la paix.

Enfin, je tiens à exprimer de nouveau notre gratitude aux États Membres pour l'engagement dont ils font preuve en faveur de notre travail dans tous les domaines de l'initiative Action pour le maintien de la paix. J'ose croire que nous pouvons continuer de compter sur leur appui qui ne se dément pas.

Le Président : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Anyanah (Ghana) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je vous souhaite, ainsi qu'à la délégation française, le plus grand succès durant votre présidence du Conseil pour ce mois. Par ailleurs, je félicite l'Ambassadeur Zhang Jun et la délégation chinoise de leur excellente direction du Conseil le mois dernier.

Nous avons écouté attentivement M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, et nous le remercions de son exposé, qui a mis en évidence diverses initiatives menées afin d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Ghana est conscient du rôle important du maintien de la paix des Nations Unies pour maintenir la paix et la sécurité internationales et assurer la stabilité dans différentes parties du monde. À toutes les époques de l'histoire, nous avons toujours souscrit à tous les efforts consentis pour améliorer la performance du maintien de la paix en renforçant son efficacité.

Depuis 1960, année où le Ghana a fourni pour la première fois des contingents, en l'occurrence à l'Opération des Nations Unies au Congo, nous suivons activement l'évolution du maintien de la paix et son adaptation à la dynamique changeante des contextes de conflit où des soldats de la paix sont déployés. Par rapport au passé, les soldats de la paix sont aujourd'hui appelés à faire davantage, et généralement dans un contexte multidimensionnel où les parties concernées peuvent elles-mêmes ne pas voir leur présence d'un bon œil. Nous apprécions donc les discussions qu'a suscitées le rapport de 2015 du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, de même que le rapport de suivi (S/2018/623) et les actions du Secrétaire général, notamment l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, qui ont défini nos engagements communs pour remédier aux problèmes du maintien de la paix, tels que les conflits prolongés, les solutions politiques hors d'atteinte et les mandats larges et complexes dont il est difficile de s'acquitter.

Cependant, il y a plusieurs autres problèmes qui demandent l'intervention de la communauté des parties prenantes du maintien de la paix pour que le maintien de la paix soit adapté à sa tâche et efficace dans la réalisation de ses objectifs. Certains ont trait aux mandats,

d'autres concernent la performance, et des améliorations continuent de s'imposer pour assurer la sécurité des soldats de la paix. Le Ghana est impatient de travailler dans ce contexte à l'appui des priorités énoncées par le Secrétaire général dans son examen de l'architecture de paix et de sécurité, en particulier pour veiller à ce que la prévention des conflits, la pérennisation de la paix et le développement durable soient traités avec l'urgence et l'importance qu'ils méritent.

Premièrement, s'agissant des mandats de maintien de la paix, le Ghana reste préoccupé que l'accent ne soit pas assez mis sur la primauté de la dimension politique dans certaines missions de maintien de la paix, ce qui continue de prolonger des conflits. Par ailleurs, même si les mandats de certaines missions, comme la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), prévoient la création de bataillons d'intervention rapide, la structure et la focalisation des arrangements de maintien de la paix actuels en font des instruments inadaptés pour la lutte contre le terrorisme, et le Conseil lui-même n'a pas de mécanisme établi pour s'occuper des groupes extrémistes. Nous estimons que les mandats et les résolutions pourraient également être plus concis et précis. Par conséquent, dans le cadre de la formulation et l'exécution des mandats, le Conseil doit de nouveau mettre l'accent sur la primauté de la politique et tirer parti des possibilités de partenariat offertes par les accords régionaux, tels que ceux conclus avec l'Union africaine, pour faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales que les missions de maintien de la paix des Nations Unies ne peuvent pas contrer, notamment celles relatives aux terroristes et aux groupes extrémistes. De toute évidence, pour ce faire, nous devons accueillir avec un esprit constructif le rapport que le Secrétaire général doit présenter sur la question d'un financement suffisant, prévisible et durable pour les opérations de paix autorisées par le Conseil et dirigées par l'Union africaine, notamment au moyen des contributions statutaires.

Deuxièmement, en ce qui concerne la performance des opérations de maintien de la paix, nous nous félicitons de la mise en œuvre du Cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix et nous estimons que nous devons en renforcer l'utilisation pour que la performance de chaque pays qui fournit des contingents ou du personnel de police et de chaque membre du personnel des missions soit à la hauteur des objectifs fixés dans les mandats. S'il y a des cas graves où ces attentes en

matière de performance ne sont pas réalisées, il serait important que le Secrétariat les porte à l'attention du groupe de travail approprié du Conseil, afin que les problèmes systémiques puissent être réglés. Nous estimons qu'il est essentiel d'associer systématiquement les États Membres concernés à la mise en œuvre du Cadre. En outre, nous soulignons l'importance de donner la priorité au renforcement des capacités de toutes les catégories de soldats de la paix des Nations Unies, afin d'améliorer leur efficacité opérationnelle.

Troisièmement, s'agissant de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix, nous restons préoccupés par le fait que les soldats de la paix sont délibérément pris pour cible, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de décès dans les opérations de maintien de la paix. Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour rendre hommage à tous les Casques bleus qui ont payé le prix ultime dans l'exercice de leurs fonctions et saluer les contributions désintéressées des soldats de la paix. Nous pensons que le cas échéant, il faut renforcer la formation préalable au déploiement pour faire face à la menace que pose l'utilisation croissante par les groupes extrémistes d'engins explosifs improvisés contre les soldats de la paix, comme nous avons pu le constater dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

De même, nous appelons au renforcement de la communication stratégique pour lutter contre la montée de la désinformation et de la mésinformation, qui est devenue systématique, synchronisée et orchestrée à une échelle industrielle et qui a une incidence négative sur les efforts des soldats de la paix, forge le contexte du conflit et influence défavorablement l'opinion publique contre la plupart des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier sur le continent africain. Dans certains cas, les perceptions ainsi créées ont entraîné une réaction hostile de part de la population locale, qui s'est traduite par des émeutes et des actes de vandalisme contre des biens des Nations Unies, et a fait des victimes au sein du personnel des Nations Unies et de la population locale, comme nous l'avons vu récemment dans l'est de la République démocratique du Congo.

Je ne saurais terminer sans évoquer le défi émergent auxquelles les activités de maintien de la paix des Nations Unies sont confrontées de la part de certains gouvernements hôtes en ce qui concerne la mise en œuvre des accords sur le statut des forces et les restrictions de la liberté de mouvement des membres du personnel de

maintien de la paix, leur rotation, et le réapprovisionnement des contingents, qui ont une incidence négative sur la performance du personnel de maintien de la paix et l'exécution des mandats. Tout en reconnaissant que les missions de maintien de la paix des Nations Unies sont plus sollicitées que jamais partout dans le monde et que les ressources disponibles et les capacités existantes sont mises à trop rude épreuve, nous devons garder à l'esprit que l'exécution des mandats de maintien de la paix revêt la plus haute importance et exige l'engagement de tous les acteurs du maintien de la paix.

Je réaffirme l'appui indéfectible du Ghana à toutes les initiatives qui contribuent à relever les multiples défis contemporains qui pèsent sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. De plus, nous soulignons la nécessité d'améliorer la planification et de prévoir des ressources suffisantes pour les transitions, ainsi que d'envisager les conséquences possibles, durant la période qui succèdera au mandat, afin de préserver les progrès accomplis au prix d'efforts considérables grâce aux opérations de paix et à leurs mandats.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je remercie tous les membres des propos aimables adressés à la délégation chinoise. Je saisis la présente occasion pour féliciter la France de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Nous vous apporterons notre entière coopération, Monsieur le Président, ainsi qu'à vos collègues. Je suis convaincu que, sous la direction remarquable de la France, les travaux du Conseil en septembre seront couronnés de succès. Je remercie également le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies apportent une contribution importante au maintien de la paix et de la sécurité internationales, des Balkans au bassin du fleuve Congo en passant par le désert du Sahara et le sous-continent sud-asiatique. Près de 90 000 soldats de la paix bravent divers épreuves et dangers et accomplissent leur mission sous le drapeau de l'ONU, apportant la paix et la stabilité dans les zones de conflit et ravivant les flammes de la paix et de l'espoir dans le monde. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à tous les Casques bleus et remercier sincèrement tous les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police.

Le monde entre dans une période de grandes turbulences et d'instabilité. Les facteurs qui favorisent l'instabilité et l'incertitude se multiplient, et la paix et la sécurité internationales et régionales sont de plus en

plus remises en question. Dans ces circonstances, le rôle important que jouent les opérations de maintien de la paix et les attentes des États Membres à leur égard sont devenus encore plus importants. Afin de s'adapter à ces circonstances qui évoluent sans cesse, les opérations de maintien de la paix doivent s'améliorer en permanence, mieux se positionner et combler leurs lacunes et faiblesses pour mieux servir les États Membres et la communauté internationale en général. S'agissant des performances des opérations de maintien de la paix au cours de l'année écoulée, la Chine souhaite mettre l'accent sur les quatre points ci-après.

Premièrement, nous devons renforcer la structure d'ensemble des opérations de maintien de la paix pour réaliser la mission centrale du maintien de la paix et de la sécurité. Les mandats de maintien de la paix n'ont cessé d'évoluer au fil des décennies, passant de la traditionnelle surveillance des cessez-le-feu à la protection des civils, du domaine traditionnel de la sécurité au domaine de l'action humanitaire et des droits humains, et certaines missions ont même des mandats qui portent sur les ressources naturelles et les sanctions. Certains de ces nouveaux mandats ont été élaborés pour répondre à l'évolution de la situation, et d'autres pour répondre aux besoins légitimes des pays concernés. Cependant, d'autres mandats sont le résultat de ce que l'on appelle le politiquement correct, et certains pourraient même être utilisés comme un moyen de pression sur les pays concernés.

L'augmentation incontrôlée des mandats nuit à l'exécution du mandat principal de la mission, épuise les ressources allouées au maintien de la paix et suscite des attentes excessives à l'égard des missions. Dans certains cas, les mandats vont au-delà des capacités des missions ou s'ingèrent dans les affaires intérieures des pays hôtes, ce qui porte atteinte à la confiance mutuelle entre la mission et le pays hôte. En août, le Conseil de sécurité a adopté une Déclaration du Président (S/PRST/2022/6) sur le renforcement des capacités en Afrique, rédigée par la Chine, dans laquelle il prie le Secrétaire général de lui soumettre un rapport tous les 12 mois sur la performance des opérations de maintien de la paix et de formuler des recommandations sur les moyens de les améliorer ou de mettre en place une stratégie de sortie. Nous espérons que le Conseil saisira cette occasion pour rationaliser et optimiser les mandats des opérations de maintien de la paix, afin que les missions puissent se concentrer sur l'exécution de leurs tâches essentielles.

Deuxièmement, nous devons éliminer le déficit de confiance et reconstruire de bonnes relations de coopération avec les pays concernés. Depuis quelque temps certaines missions ont des relations problématiques avec des pays, à tel point qu'en République démocratique du Congo et dans la zone d'Abyei, des soldats de la paix ont perdu la vie, ce qui est déplorable. Renforcer la coopération avec les pays hôtes a toujours été un élément important de la réforme des opérations de maintien de la paix, et il faudrait y accorder une plus grande priorité à l'avenir. Dans l'exercice de leurs fonctions, les missions doivent écouter les points de vue des pays concernés, tenir compte de leurs préoccupations et solliciter leur appui. Dans la résolution 2650 (2022) sur la prorogation du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) (voir S/PV.9121), adoptée en août, certains membres du Conseil ont inclus un langage qui affaiblit la coordination entre la FINUL et le Liban, ce qui n'est pas propice au renforcement de la confiance mutuelle avec le Liban.

Les questions relatives aux droits humains ont souvent été un facteur qui complique les relations entre les missions et les pays hôtes, notamment au Mali et au Soudan du Sud. Les missions dotées d'un mandat en matière de droits humains doivent vérifier les faits auprès des pays concernés lorsqu'elles rendent compte de la situation en matière de droits humains et obtenir leur autorisation lorsqu'elles enquêtent sur des violations des droits humains. L'ONU doit renforcer la communication stratégique avec les gouvernements et les populations des pays hôtes pour promouvoir leur compréhension et leur soutien à l'égard du mandat et des activités de la mission. C'est le meilleur moyen de lutter contre la désinformation contre les missions. Les efforts récents de communication de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo avec tous les acteurs de la République démocratique du Congo par divers canaux méritent d'être salués.

Troisièmement, nous devons renforcer les partenariats et mobiliser l'ensemble des États et des parties prenantes pour promouvoir les opérations de maintien de la paix. Au cours des dernières années, la volonté et la capacité des organisations régionales et sous-régionales à maintenir la paix et la sécurité dans leurs régions ont augmenté rapidement, en particulier en Afrique. La demande d'opérations de paix autonomes en Afrique ne cesse d'augmenter et le Sahel en est un parfait exemple. La coopération avec des opérations de paix autonomes en Afrique doit faire partie intégrante des opérations de

paix des Nations Unies au sens large. Les deux parties ont accumulé une grande expérience à cet égard.

Le retrait de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, qui a joué un rôle important dans le rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région, a été réalisé avec succès. En Somalie, le modèle multipartite, selon lequel l'Union africaine fournit des contingents, l'ONU un soutien logistique et l'Union européenne un financement, a globalement bien fonctionné et a contribué à l'amélioration des conditions de sécurité. L'ONU et l'Union africaine doivent renforcer leurs efforts de communication et de consultation, trouver des solutions innovantes aux problèmes juridiques et en matière de ressources auxquels elles sont confrontées dans le cadre de leur coopération, et mettre à profit leurs atouts respectifs.

Quatrièmement, nous devons assurer la sécurité des soldats de la paix et nous efforcer de réduire les risques de sécurité des opérations de maintien de la paix. Les menaces physiques et les défis auxquels sont confrontés les soldats de la paix sont en augmentation depuis un certain temps. Cette année, sept attaques graves ont été menées contre des missions au Mali et en République démocratique du Congo, faisant des dizaines de morts et de blessés parmi les soldats de la paix. Les États Membres et le Secrétariat doivent travailler ensemble pour améliorer les capacités d'intervention d'urgence et d'alerte rapide des missions, renforcer les systèmes de sauvetage et de soutien médical, et faire bon usage des nouvelles technologies pour améliorer les équipements et la sécurité. La Chine va dépêcher une unité de drones à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, ce qui, selon nous, contribuera à assurer la sécurité du personnel et à améliorer la performance en matière de maintien de la paix.

En tant que Coprésidente du Groupe des Amis de la sûreté et de la sécurité des Casques bleus, la Chine, en coopération avec le Brésil, l'Indonésie et le Rwanda, a organisé une réunion sur l'évacuation sanitaire primaire le mois dernier, qui a donné des résultats positifs. La Chine continuera de jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la question de la sécurité des soldats de la paix au sein de différentes instances de l'ONU, avec les autres parties concernées, et de s'employer et de contribuer à garantir la sûreté des Casques bleus.

M. Biang (Gabon) : Je félicite la France pour sa présidence du Conseil de sécurité et je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'initiative de ce débat sur

les opérations de maintien de la paix qui intervient à un moment où cet outil essentiel, dont la vocation est la visibilité des Nations Unies, se trouve à la croisée des chemins sous l'effet des défis rencontrés sur le terrain. C'est donc un débat opportun pour lequel notre diagnostic sur les forces et les faiblesses des opérations de maintien de la paix doit être sans penchant ni complaisance, afin d'y apporter des solutions concrètes, adéquates et spécifiques à chaque situation sur le terrain. Naturellement, je félicite la Chine pour l'excellente conduite de nos travaux pendant le mois d'août. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, pour son exposé édifiant.

Depuis sa création, l'ONU a placé les opérations de maintien de la paix au cœur de sa stratégie visant à mettre un terme aux conflits et à promouvoir la réconciliation. Dans plus d'une dizaine de pays, les efforts de maintien de la paix de l'ONU ont fait une réelle différence. En Sierra Leone, au Burundi, en Côte d'Ivoire et au Libéria, les efforts des Nations Unies ont offert des garanties essentielles de sécurité. Ces efforts de l'ONU ont facilité des transitions politiques, ont aidé à soutenir de nouvelles institutions étatiques fragiles et ont contribué à faire tourner la page de l'instabilité dans plusieurs pays qui ont pu retrouver la voie d'un développement normal, bien que des défis subsistent en matière de consolidation de la paix. Cependant, dans plusieurs autres cas, les efforts de maintien de la paix de l'ONU et la réaction de la communauté internationale dans son ensemble se révèlent en retrait des espérances et sont très critiqués, comme cela a été le cas en Somalie, au Rwanda et dans l'ex-Yougoslavie au début des années 90.

Dans certains cas qui demeurent sous les projecteurs de l'actualité, la présence des opérations de maintien de la paix coïncide avec l'amplification et la chronicité des conflits. Le terrible spectacle des Casques bleus chassés par les populations, conspués pour leur impuissance à protéger les populations civiles en République démocratique du Congo, demeure insoutenable à plusieurs égards. Ces revers doivent constituer pour la communauté internationale un sujet de réflexion, de remise en cause, et doit nous amener à tirer les leçons et pouvoir mieux calibrer les mandats et les déploiements des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en tant qu'instrument de rétablissement et de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La matrice de notre système de sécurité collective a été conçue et bâtie il y a 77 ans. Depuis lors, le monde a changé, la nature des conflits a changé, de

nouvelles menaces émergent chaque jour et contribuent à reconfigurer l'ordre international. Pendant ce temps, notre approche des crises, la représentativité de notre organisation et ses outils pour maintenir la paix internationale relèvent d'une autre époque. L'Afrique, qui abrite la plupart des opérations de maintien de la paix et qui représente l'essentiel de l'agenda du conseil de sécurité, n'y a toujours pas sa légitime place autour de la table et apparaît davantage comme un enjeu des grandes puissances plutôt qu'un acteur à part entière de la gouvernance internationale. Ce décor anachronique, manifestement en retrait des réalités, est aux antipodes de la détresse des populations, notamment des femmes et des enfants, dans les régions en proie aux soubresauts de la guerre. Dans l'environnement complexe actuel et face à la prolifération des conflits intraétatiques, l'ONU doit se réinventer continuellement afin de donner des réponses à la mesure des défis sécuritaires qui se posent à elle. Il importe dès lors que le Conseil de sécurité s'assure non seulement de l'efficacité de ces missions de paix, mais encore que leur mandat soit adapté aux réalités et aux besoins du terrain.

Au-delà de l'approche inclusive qui exige la prise en compte du narratif régional et endogène dans les zones de crise, l'efficacité et le succès des opérations de maintien de la paix est tributaire de facteurs essentiels parmi lesquels : des mandats clairs, crédibles et réalistes, ainsi qu'un personnel et des ressources logistiques et financières à la dimension des enjeux ; le consentement des pays hôtes, l'impartialité et le respect des termes du mandat qui a été assigné ; la légitimité et la crédibilité, en particulier aux yeux des populations locales ; la promotion de l'appropriation nationale et locale du processus de paix dans le pays hôte ; l'engagement du pays hôte à ne pas entraver les opérations des Nations Unies et à garantir la liberté de déplacement de la mission ; une implication constructive de la part des pays voisins et des acteurs régionaux ; une approche intégrée au niveau des Nations Unies, une coordination efficace avec les autres acteurs sur le terrain et une bonne communication avec les autorités et la population du pays hôte ; le plus grand tact à l'égard de la population hôte et le respect des normes de professionnalisme et de conduite les plus élevées des Casques bleus.

Un autre pilier sur lequel est adossé l'efficacité du maintien de la paix est sa conjugaison avec les dynamiques régionales. À cet effet, le renforcement de la coopération entre l'Union africaine et les Nations Unies, notamment dans le cadre de la résolution des crises sur le continent africain, revêt un caractère primordial.

L'expérience de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et de la Mission de l'Union africaine en Somalie en particulier montre qu'avec l'appui d'un financement prévisible et un soutien logistique adéquat, l'Union africaine est capable de mener des opérations de maintien de la paix, même dans les conditions les plus difficiles. Cet exemple doit servir autant pour la nouvelle mission en Somalie, la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie, que pour le Groupe de cinq pays du Sahel et les missions qui seront menées sous le leadership africain. Dans un contexte régional de plus en plus marqué par la menace terroriste, un partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, consolidé par un financement approprié, est indispensable.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer le soutien de mon pays à l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, qui fait de la mise en œuvre accélérée du programme pour les femmes et la paix et la sécurité une préoccupation transversale et inclut parmi ses domaines prioritaires la nécessité d'établir une communication stratégique efficace. Je voudrais également réitérer notre soutien à la Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies ainsi qu'à la Stratégie et au Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, tout en lançant un appel à une meilleure prise en compte du multilinguisme dans les opérations de maintien de la paix.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé instructif.

Depuis des décennies, le maintien de la paix est le pilier de l'action de l'ONU en faveur du maintien de la paix et de la sécurité et a des conséquences directes sur la vie de millions de personnes. On attend beaucoup des opérations de maintien de la paix, car elles sont conçues pour s'attaquer aux problèmes immédiats et contribuer au règlement à long terme des crises. La nature changeante et les spécificités des conflits ainsi que les contextes dangereux dans lesquels les missions opèrent, auxquels s'ajoutent souvent des situations humanitaires et socioéconomiques difficiles, font qu'il est nécessaire d'adapter les mécanismes de maintien de la paix. C'est pourquoi les États Membres et le Secrétariat s'emploient à optimiser les missions de maintien de la paix et à renforcer leur efficacité, mais aussi à garantir la sécurité des Casques bleus et du personnel civil.

L'une des conditions essentielles à l'exécution efficace des mandats de maintien de la paix est un dialogue constructif avec les pays hôtes, à qui il incombe

au premier chef de protéger les civils, de s'attaquer aux causes profondes des crises et d'œuvrer à la reconstruction après les conflits. La coopération des missions et du Secrétariat avec les autorités des pays hôtes, que ni la société civile ni les organisations non gouvernementales ne peuvent remplacer, doit être une priorité. Nous considérons également qu'il est important d'améliorer la coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, les pays qui fournissent des contingents et le Secrétariat en vue de renforcer l'esprit de partenariat, de coopération et de confiance mutuelle.

Une collaboration efficace entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, sur la base du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, contribue indéniablement à améliorer l'efficacité des activités de maintien de la paix de l'ONU. La coopération productive entre l'ONU et l'Union africaine est un excellent exemple à cet égard. Nous pensons qu'il est tout à fait possible d'établir des partenariats entre l'ONU, l'Organisation du Traité de sécurité collective et l'Organisation de Shanghai pour la coopération, qui élargissent leur autorité politique et contribuent au renforcement de la sécurité régionale et internationale.

L'adoption de mandats clairs et réalistes pour les missions, qui prennent en compte les vues des pays hôtes, les causes profondes spécifiques de chaque conflit et la situation actuelle sur le terrain, permettrait d'obtenir des résultats significatifs pour améliorer l'efficacité des activités de maintien de la paix. Nous estimons qu'il est nécessaire de réduire les tâches secondaires et non essentielles des soldats de la paix, notamment celles liées aux droits de l'homme, aux questions sociales et à l'égalité des sexes, qui les détournent de leurs fonctions principales et nécessitent un financement considérable. Les efforts des Casques bleus doivent se concentrer sur la promotion qualitative et méticuleuse des règlements politiques et de la réconciliation nationale, ce qui permettrait de remédier non seulement aux symptômes des conflits mais également à leurs causes profondes. Ce faisant, le respect inconditionnel de la souveraineté des pays hôtes et le strict respect des buts et principes énoncés dans la Charte et des principes fondamentaux du maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force hormis en cas de légitime défense ou de défense du mandat, restent impératifs. Une interprétation souple de ces principes, même sous les prétextes les plus nobles, est inacceptable.

Tous les aspects du travail des missions, notamment la protection des civils, le cas échéant, doivent être régis par ces principes fondamentaux. Les soldats de la paix ne doivent pas être autorisés à recourir à la menace des armes et à devenir parties au conflit. L'intérêt obsessionnel porté à des mandats robustes et l'implication des soldats de la paix dans des opérations offensives et anti-terroristes peuvent compromettre le statut neutre des Casques bleus et les transformer en participants actifs au conflit, ce qui entraînerait davantage de menaces à leur vie et à leur santé.

Nous partageons pleinement l'opinion selon laquelle il importe de renforcer la sécurité des soldats de la paix. Nous estimons que cet objectif peut être atteint en améliorant leurs moyens logistiques et leur formation professionnelle. En Russie, les centres de formation du Ministère de la défense et du Ministère des affaires intérieures dispensent une formation de haute qualité aux soldats de la paix russes et étrangers. Par exemple, en octobre 2021, le Secrétariat de l'ONU a certifié les programmes de formation pour le Cours de formation des observateurs militaires des Nations Unies au centre de formation militaire des forces terrestres de la Fédération de Russie à Naro-Fominsk.

Nous estimons que les grands axes des activités de maintien de la paix des Nations Unies doivent être définis dans un format interétatique. À cet égard, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale est une plateforme unique au sein de laquelle une majorité des États Membres de l'Organisation, dont les pays fournisseurs de contingents et les pays hôtes, ont la possibilité d'élaborer des approches communes concernant les paramètres des activités de maintien de la paix qui doivent guider le Secrétariat et les missions sur le terrain. Seul le respect inconditionnel et concret des accords et engagements conclus dans le cadre de ce format interétatique peut garantir le niveau de confiance nécessaire entre toutes les parties concernées et contribuer ainsi à améliorer l'efficacité des missions de maintien de la paix et leurs chances de réussite. Nous sommes convaincus que la solidarité entre les États en ce qui concerne les principes régissant le fonctionnement des opérations de maintien de la paix facilitera également le règlement de questions connexes.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre gratitude aux membres du personnel militaire, de police et civil des missions de maintien de la paix des Nations Unies pour leur engagement sans faille dans l'accomplissement de leurs nobles tâches dans des

circonstances extrêmement difficiles et dangereuses, et alors que leur vie est menacée quotidiennement.

Pour terminer, nous tenons à souligner que nos efforts en faveur du maintien de la paix de l'ONU se heurtent à une opposition flagrante des États-Unis. Pas plus tard que la semaine dernière, le troisième Sommet des chefs de police des Nations Unies a eu lieu, et une délégation du Ministère russe des affaires intérieures, dirigée par le Ministre des affaires intérieures, Vladimir Kolokoltsev, a été invitée à y participer. Cependant, en raison des mesures prises par les États-Unis, la délégation russe n'a pas pu participer à ce sommet car ses membres se sont tout simplement vu refuser des visas. Il s'agit là d'une nouvelle violation flagrante par les États-Unis de leurs obligations au titre de l'Accord de Siège. À cet égard, nous tenons à souligner une fois de plus que l'octroi de visas aux membres des délégations est une obligation juridique internationale des États-Unis, et non un privilège. Le refus de visas à des représentants d'États individuels est contraire au principe d'égalité souveraine et entrave leur participation effective aux travaux de l'Organisation.

M. Mythen (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de l'exposé très utile et instructif qu'il a présenté ce matin. Je m'associe aux autres orateurs pour féliciter la France de son accession à la présidence et remercier la Chine de sa direction très efficace le mois dernier.

L'Irlande appuie fermement l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général. Cette initiative, conjuguée à l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, joue un rôle essentiel pour assurer l'exécution efficace des mandats et pour renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et des civils qu'ils protègent, et elle contribuera à créer les conditions nécessaires à la réussite des processus de paix. Cela étant, cette tâche est loin d'être accomplie et il faut continuer d'adapter les efforts fournis afin de répondre aux nouveaux problèmes opérationnels. Il est impératif que l'initiative Action pour le maintien de la paix et l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, qui a un effet catalyseur, continuent de guider l'élaboration de stratégies politiques efficaces et intégrées, de renforcer les partenariats et la cohérence, de contribuer au renforcement des capacités et d'améliorer l'exercice de l'autorité, l'application du principe de responsabilité et la performance. Une réforme réussie et efficace du maintien de la paix n'a jamais été aussi importante, en particulier en ce moment où les missions sont confrontées

à des contextes politiques et de sécurité de plus en plus complexes. Je voudrais attirer l'attention sur les quatre domaines que l'Irlande considère comme particulièrement pertinents en ce qui concerne la mise en œuvre des priorités énoncées dans ces deux initiatives.

Premièrement, les opérations de maintien de la paix ne peuvent aboutir aux résultats escomptés si elles ne sont pas dotées de mandats clairs, crédibles et réalistes, ainsi que de ressources réalistes et adéquates. Les mandats doivent prendre en compte les besoins sur le terrain et s'inscrire dans le cadre d'une stratégie politique globale en vue d'instaurer une paix pérenne.

Deuxièmement, nous devons continuer de renforcer les liens entre les activités de maintien de la paix et de consolidation de la paix. L'Irlande a joué un rôle de chef de file dans la rédaction et l'adoption de la résolution 2594 (2021), qui vise à garantir que le retrait des opérations de paix des Nations Unies s'effectue d'une manière qui contribue à la réalisation des objectifs de consolidation de la paix et préserve les acquis en matière de paix.

Le récent rapport détaillé du Secrétaire général sur la transition des opérations de paix des Nations Unies (S/2022/522), basé sur une analyse critique des transitions en cours et récentes, reconnaît la nécessité d'une planification dynamique et intégrée des transitions, l'importance capitale de la direction et de l'appropriation nationales, notamment en ce qui concerne la protection des civils, et l'importance de prévoir des ressources suffisantes. Ces conclusions sont pleinement conformes aux dispositions de la résolution 2594 (2021). Il nous incombe maintenant de continuer à appuyer et à mettre en œuvre les dispositions de la résolution. En d'autres termes, les transitions ne se feront pas d'elles-mêmes ; elles nécessiteront un soutien et une attention politiques durables.

Troisièmement, je voudrais souligner l'importance de la sûreté et de la sécurité de nos soldats de la paix. Nous savons que pour être efficaces, les opérations de maintien de la paix doivent être souples, fondées sur le renseignement, axées sur les données et dotées de moyens technologiques. L'élaboration de la Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies est un catalyseur essentiel à cet égard. Il importe de plus en plus que les opérations de maintien de la paix soient capables de faire face aux menaces émergentes, telles que la militarisation des nouvelles technologies, la mésinformation, la désinformation et les discours de haine. État transformé par la révolution

numérique, l'Irlande appuie la Stratégie et a financé un projet visant à renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

Enfin, je tiens à réaffirmer le ferme appui de l'Irlande au programme pour les femmes et la paix et la sécurité en tant que priorité transversale. Nous devons tous appuyer les efforts déployés par le Secrétariat pour lever les obstacles à la participation et au leadership des soldates de la paix à tous les niveaux. L'Irlande a assumé le rôle de défenseuse du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et a élaboré une série de recommandations avec des membres de tous les groupes régionaux. Nous devons être extrêmement ambitieux en garantissant que l'appel contenu dans cette initiative en faveur d'une participation pleine et véritable des femmes aux opérations de maintien de la paix, sur un pied d'égalité avec les hommes, est pleinement entendu et concrétisé.

Pour contribuer véritablement à la réforme du maintien de la paix, nous devons maintenir au premier plan de nos efforts toutes les personnes déployées dans les opérations de maintien de la paix et les populations qu'elles protègent. Efforçons-nous de rendre les opérations de maintien de la paix meilleures pour celles et ceux qu'elles touchent le plus.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à féliciter la France de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours, et à saluer la Chine pour sa conduite avisée des travaux du Conseil le mois passé.

Je remercie M. Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, de son exposé, comme toujours fort opportun et riche en informations.

Depuis plus de 70 ans, les opérations de paix des Nations Unies démontrent qu'elles peuvent être un facteur décisif entre la persistance d'un conflit et la consolidation de la paix. Nous saluons les efforts et le courage du personnel participant à ces opérations, alors qu'il fait face à des conditions difficiles en permanence. Je tiens à exprimer nos condoléances aux familles des membres du personnel des missions de paix qui sont tombés au cours de l'année écoulée, et à souhaiter un prompt rétablissement et une guérison complète à celles et ceux qui ont été blessés physiquement ou psychologiquement. À cet égard, nous prenons note en particulier des efforts déployés par le Département des opérations de paix (DPO) pour élaborer une stratégie qui porte

également sur la santé mentale et le bien-être psychosocial de ce personnel.

Des études récentes montrent que les taux de stress post-traumatique et d'autres problèmes de santé mentale sont très élevés chez les personnes qui ont participé à des opérations de paix des Nations Unies. Cela a bien évidemment des conséquences sur les résultats obtenus par l'Organisation, mais surtout sur la santé et le bien-être du personnel qui consacre sa vie à la paix. Pour faire en sorte que les opérations de maintien de la paix soient plus efficaces et s'acquittent de leurs tâches avec plus de succès, les États Membres et le Conseil de sécurité ont l'obligation d'aborder tous les aspects des problèmes de sécurité physique et mentale auxquels se heurtent les soldats de la paix.

À cette fin, nous proposons d'entreprendre quatre mesures supplémentaires. Premièrement, nous devons donner une plus grande visibilité aux aspects liés à la santé mentale dans les opérations de maintien de la paix. Deuxièmement, nous devons fournir une meilleure formation pour reconnaître en temps voulu les problèmes qui peuvent nuire à la santé mentale, avec le soutien professionnel requis. Troisièmement, nous devons favoriser une culture de soins et de soutien psychosocial pendant les déploiements de toutes les opérations. Quatrièmement, nous devons nous assurer que le personnel déployé reçoive le soutien psychosocial dont il a besoin.

À la Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, qui s'est tenue à Séoul, le Mexique, en plus de s'associer à l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, a annoncé une série d'engagements visant à renforcer sa contribution à la paix, traduisant l'avancement de mon pays vers une participation accrue aux missions de paix. À cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer au Conseil que ces dernières semaines, nous avons présenté la compagnie de génie qui représentera le premier contingent mexicain déployé au sein d'une opération de maintien de la paix. En outre, un psychiatre du Ministère mexicain de la défense participera au comité consultatif chargé de concevoir une stratégie pour la santé mentale des contingents de paix.

Nous avons également progressé dans la mise sur pied d'une équipe pour l'exploitation de drones, dans le cadre de nos engagements concernant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Enfin, je souligne la participation du Mexique au niveau ministériel au

Sommet des chefs de police des Nations Unies, qui s'est tenu la semaine dernière.

J'invite de nouveau les pays fournisseurs de contingents à participer aux activités du centre de formation conjoint aux opérations de paix du Mexique, qui propose des cours certifiés par l'ONU. Nous sommes reconnaissants au DPO pour les conseils qu'il nous a prodigués pour la conception et le déploiement de ces cours.

Je conclus mon intervention en réaffirmant que mon pays attache une grande importance à la lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre. La résolution 2616 (2021), promue par le Mexique, reconnaît que les opérations de paix peuvent fournir une assistance pour le désarmement et la collecte d'armes illégales.

De même, lors de l'examen du renouvellement du mandat d'opérations de paix opérant dans des zones soumises à un embargo sur les armes, le Conseil doit examiner la possibilité que ces opérations aident les autorités nationales à lutter contre le transfert et le détournement illicite d'armes, en violation des embargos. Le moment est propice pour appeler à la mise en œuvre intégrale de cette résolution.

M^{me} Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : Comme d'autres, nous adressons à la France tous nos vœux de succès pour sa présidence du Conseil de sécurité au cours du mois de septembre, et nous remercions la Chine de sa direction professionnelle du Conseil au mois d'août.

Je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Lacroix, de son exposé sur l'état de la réforme du dispositif de maintien de la paix des Nations Unies. Le maintien de la paix est l'outil le plus puissant que peut utiliser l'Organisation pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Mais cet outil s'accompagne de responsabilités. En tant que membres du Conseil, nous avons l'obligation de veiller à ce que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies soient planifiées de manière adéquate et suffisamment équipées afin que les mandats puissent être exécutés de la meilleure façon possible.

L'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général reflète et encadre cette responsabilité. Depuis son lancement, la plupart des États Membres se sont engagés en faveur de cette initiative de réforme. Nous nous félicitons des mesures concrètes prises pour améliorer la mise en œuvre des mandats des missions. Il s'agit notamment de faire progresser des

solutions politiques durables, de renforcer la protection des civils, y compris des enfants, d'assurer la sûreté et la sécurité de nos soldats de la paix et de surveiller la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Notre engagement est essentiel pour que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies restent un outil efficace pour aider les pays déchirés par un conflit à engager une transition vers une paix durable. Toutefois, les engagements et les initiatives ne suffisent pas s'ils ne sont pas mis en œuvre. Au cours des quelques années qui se sont écoulées depuis le lancement de l'initiative Action pour le maintien de la paix, nous avons pris connaissance de plusieurs obstacles à sa progression, notamment les conditions de sécurité de plus en plus difficiles dans de nombreux pays hôtes, qui, dans certains cas, sont encore aggravées du fait de la présence de personnel de sécurité étranger. Les divergences de vues entre les États Membres quant à la manière dont les missions doivent faire face à ces situations ne font que compliquer les choses.

La Norvège appuie fermement l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. Elle est à même de faire progresser le processus de réforme. L'accent doit être mis sur la traduction des priorités en mesures concrètes. À cet égard, la Norvège est déçue que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix n'ait pas été en mesure d'adopter par consensus un rapport cette année, car de nombreuses recommandations concrètes importantes ont fait l'objet d'un accord.

Je voudrais présenter certaines de nos priorités pour la réforme. Une stratégie cohérente à l'appui des solutions politiques doit être au cœur de toute opération de maintien de la paix. Les femmes doivent être associées à ces efforts pour que la paix soit durable. En tant que membres du Conseil, nous devons apporter notre contribution pour appuyer les processus de paix en mettant de côté nos différends, quels qu'ils soient.

Pour que les missions soient efficaces, nous devons continuer de renforcer l'intégration stratégique et opérationnelle entre le personnel civil, la police des Nations Unies et les composantes militaires. Tous les États Membres doivent veiller à ce que des femmes et des hommes puissent être recrutés pour toutes les fonctions de maintien de la paix, à tous les niveaux. Tous les soldats de la paix doivent être formés, préparés et prêts à s'acquitter des tâches qui leur sont confiées. Cela est particulièrement important lorsqu'il s'agit de protéger les civils, notamment les enfants. Les soldats de la

paix doivent disposer de l'équipement nécessaire pour assurer autant que possible leur sécurité et accomplir les tâches prévues. Il faut continuer à mettre l'accent sur la communication stratégique. Cela est essentiel pour instaurer un climat de confiance entre les communautés locales et contrer le défi de plus en plus grave que représentent la désinformation, la désinformation et les discours de haine.

Enfin, je voudrais rappeler l'appui de la Norvège à l'ambition exprimée dans le programme Action pour le maintien de la paix Plus d'évoluer vers un maintien de la paix guidé par les données et tirant parti des technologies. Nous continuerons de contribuer financièrement à la nouvelle Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies, qui a été décrite comme un élément qui change la donne.

Je voudrais conclure en réaffirmant l'attachement de la Norvège à la réforme du maintien de la paix des Nations Unies et à la poursuite de notre action visant à assurer la mise en œuvre efficace de tous les mandats de maintien de la paix.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à celles et ceux qui ont remercié nos collègues chinois de leur présidence réussie et menée avec brio pendant le mois d'août et féliciter la France de son accession à la présidence en septembre. Nous vous souhaitons plein succès, Monsieur le Président, et vous assurons de notre soutien. Je remercie en outre le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé et de son leadership constant des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Au nom du Royaume-Uni, je tiens à rendre hommage aux soldats de la paix qui ont perdu la vie cette année. Le maintien de la paix repose sur le dévouement de nos personnels. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour les soutenir, notamment en leur fournissant la formation et le matériel nécessaires, en améliorant leur prise de conscience des menaces et en leur offrant une aide médicale appropriée.

Le Royaume-Uni continue d'apporter son concours en formant chaque année des milliers de soldats de la paix. En tant que l'un des principaux donateurs de fonds extrabudgétaires, avec plus de 3,5 millions de dollars en 2021, nous appuyons la mise en œuvre de réformes essentielles dans des domaines tels que le renseignement et l'appréciation des situations aux fins du maintien de la paix et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Nous avons mis à disposition nos compétences

pour faciliter l'examen des moyens de lutter contre les engins explosifs improvisés, dont le Secrétaire général adjoint Lacroix a parlé plus tôt dans la journée. Depuis 2020, les soldats de la paix britanniques déployés au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ont démontré l'importance des nouvelles approches anticipatives en matière de protection des civils, de reconnaissance et de coordination civilo-militaire. Nous nous félicitons de la mise en œuvre du cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix, qui devrait permettre d'améliorer les normes de sûreté et de sécurité et l'exécution des mandats. Nous continuons d'appuyer les évaluations de la performance des missions et de la planification intégrée fondées sur des données factuelles dans le cadre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance. Nous restons également déterminés à promouvoir la participation des femmes en appuyant la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction et l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, auxquelles nous avons contribué à hauteur de 7,5 millions de dollars à ce jour.

Au cours de l'année écoulée, les opérations de maintien de la paix se sont heurtées à des difficultés qui ont entravé l'exécution des mandats et menacé la sûreté et la sécurité. Grâce au Brésil, en juillet, nous nous sommes penchés sur la menace croissante que représentent les campagnes de désinformation contre l'ONU dans des pays comme le Mali et la République centrafricaine, à la suite du déploiement du groupe Wagner parrainé par le Kremlin, ainsi qu'en République démocratique du Congo (voir S/PV.9090). Nous avons été témoins de multiples exemples de restrictions à la liberté de circulation et de violations des accords sur le statut des forces au Mali, à Abyei et ailleurs. Comme l'a déclaré le Secrétaire général adjoint Lacroix, l'ONU doit contribuer à remédier à la montée de la méfiance en améliorant la communication stratégique, mais les gouvernements hôtes doivent aussi assumer leurs responsabilités en matière de protection du personnel des Nations Unies et respecter les accords sur le statut des forces.

Le Royaume-Uni restera un fervent partisan de l'initiative Action pour le maintien de la paix et des priorités énoncées dans le programme Action pour le maintien de la paix Plus. Nous appelons toutes les parties prenantes à apporter leur contribution pour que

les opérations de maintien de la paix des Nations Unies soient aussi efficaces que possible.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Avant toute chose, nous souhaitons à la France plein succès dans la direction des travaux du Conseil ce mois-ci, et nous sommes prêts à lui apporter tout le soutien nécessaire. Nous remercions également la Chine de sa gestion efficace des travaux du Conseil le mois dernier.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat annuel, ainsi que M. Lacroix de son exposé sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix lancée par le Secrétaire général. Je saisis cette occasion pour féliciter les pays fournisseurs de contingents, de personnel de police ou de personnel civil travaillant dans des environnements difficiles et dangereux, loin de leurs familles, pour mettre en œuvre les mandats du Conseil de sécurité dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. Nous rendons hommage aux plus de 4 000 personnes qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions sous le drapeau de l'ONU. À cet égard, je tiens tout particulièrement à souligner les contributions essentielles et remarquables des femmes dans le domaine du maintien de la paix, ainsi que leur capacité à surmonter de nombreux obstacles pour s'acquitter de leurs responsabilités. Nous félicitons sincèrement M^{me} Alizeta Kabore Kinda du Burkina Faso, qui a obtenu le prix de la Policière des Nations Unies de l'année pour 2022.

Aujourd'hui, près de 78 000 soldats de la paix originaires de plus de 125 pays sont déployés pour mettre en œuvre le premier engagement contenu dans la Charte des Nations Unies, à savoir préserver les générations futures du fléau de la guerre. Pour y parvenir, les opérations de paix doivent être résilientes, efficaces et dotées de ressources suffisantes pour pouvoir s'acquitter pleinement de leur mandat. Nous sommes tous conscients que les conditions dans lesquelles les opérations de maintien de la paix sont déployées sont devenues de plus en plus complexes et dangereuses au cours des dernières années, en raison de l'absence de solutions politiques, de la détérioration des conditions de sécurité et de l'évolution des menaces posées par différents groupes impliqués dans les conflits, sachant notamment que nombre d'entre eux ont réussi à se procurer des armes de pointe.

L'initiative Action pour le maintien de la paix reconnaît elle-même que l'efficacité du maintien de la

paix réside dans la conception de processus politiques qui aboutissent à des solutions durables. Comme l'ont dit plusieurs membres, le Conseil doit se concentrer sur les processus politiques et cesser d'accepter implicitement la gestion des conflits plutôt que leur règlement, ce qui signifie que les opérations de paix ne doivent pas se contenter d'appuyer et de faciliter les processus politiques, qui restent l'une des priorités du Conseil, sous peine de créer un décalage entre la réalité et les attentes vis-à-vis des opérations de paix. Le retard à trouver des solutions crée un sentiment de frustration, de ressentiment et de méfiance, qui peut être facilement exploité par des acteurs qui ont des intentions malveillantes, au détriment de l'ONU et des populations qu'elle est censée servir. C'est pourquoi il importe d'instaurer un climat de confiance entre les communautés d'accueil et les soldats de la paix et de lutter contre la désinformation et la désinformation en mettant en avant les nobles objectifs poursuivis par les opérations de paix. Un renouvellement de l'engagement en faveur du règlement des conflits aiderait certainement à remédier à ces problèmes, mais il ne s'agit pas du seul moyen dont nous disposons. Une approche sur mesure et dynamique de la conception des mandats et de la dotation en ressources contribuerait à rehausser durablement la confiance faite aux missions.

Le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (S/2015/446) et, avant lui, le rapport Brahimi (S/2000/809) ont suggéré l'idée d'une hiérarchisation et d'un ordonnancement des mandats du Conseil afin de préserver les opérations de paix très chargées. Malgré les efforts qui continuent d'être déployés en ce sens, les recommandations passées conservent leur pertinence à ce jour et c'est à nous, membres du Conseil, qu'il appartient de commencer à les mettre en œuvre. Comme nous le savons tous, la conception de meilleurs mandats requiert, d'une part, une coopération triangulaire renforcée entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat et, d'autre part, une coopération plus efficace entre les missions et les autorités locales, en plus d'une coopération accrue entre ces acteurs et les organisations régionales, en particulier en Afrique. Nous insistons également sur l'importance d'un dialogue direct et régulier avec la population, qui faciliterait une prise de décisions et une allocation des ressources plus adaptées pour les missions. Nous devons veiller à l'inclusivité de cette approche, notamment en faisant participer les femmes et les jeunes.

Il est temps de considérer le maintien de la paix comme un partenariat entre tous les acteurs qui appuient

les opérations de paix, un partenariat qui soit une illustration réaliste du multilatéralisme en action. Il importe donc de concevoir les mandats d'une façon rationnelle qui permette de les adapter aux changements. Ce sera un élément essentiel pour préserver l'avenir du maintien de la paix au vu de l'actuelle polarisation mondiale. Pour leur part, les Émirats arabes unis restent déterminés à soutenir les opérations de paix et leur réforme et à renforcer leur efficacité.

M. Kiboino (Kenya) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour féliciter la Chine de sa présidence réussie durant le mois d'août et souhaite vous assurer, Monsieur le Président, de la coopération du Kenya durant votre présidence en septembre. Nous vous souhaitons tout le succès possible. Je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé sur ce sujet important. Le Kenya salue toutes les femmes et tous les hommes qui servent courageusement dans les diverses opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous rendons également hommage à celles et ceux qui ont donné leur vie au service du maintien de la paix, et nous honorons leur mémoire.

L'environnement de maintien de la paix actuel est de plus en plus imprévisible, changeant et instable. Il expose les soldats de la paix à des menaces nouvelles et complexes. Pourtant, le maintien de la paix reste aujourd'hui pertinent, en tant que l'un des outils cardinaux dont l'ONU dispose dans sa quête d'une paix durable et pour la protection des civils. Le caractère évolutif des menaces qui pèsent sur les opérations d'appui à la paix demande un partenariat et une coopération renforcés avec les populations locales et les États concernés, ainsi qu'avec les mécanismes de sécurité régionale, afin de parvenir à une compréhension approfondie de leurs environnements opérationnels, y compris la dynamique des conflits et les attentes sur le terrain. Cela vaut en particulier en Afrique, où les opérations de maintien de la paix ne fonctionnent pas de manière optimale, du fait des multiples difficultés qu'elles rencontrent.

La tension apparemment croissante entre les populations locales et les missions de maintien de la paix constitue l'un des défis émergents et considérables qu'il faut surmonter. Il y a lieu de s'inquiéter sérieusement quand les populations civiles se méfient des soldats de la paix sur qui elles devraient compter pour leur protection, voire, dans certains cas, quand elles se retournent tout simplement contre eux. À l'évidence, il est urgent que les missions de maintien de la paix regagnent la

confiance des pays où elles interviennent et celle des communautés locales. Elles peuvent le faire en écoutant leurs points de vue afin de recalibrer leurs opérations de façon à répondre aux attentes des populations. Les opérations doivent être perçues comme réagissant à la dynamique politique et de sécurité qui est effectivement à l'œuvre, et non comme s'employant à servir les intérêts d'acteurs extérieurs. Par ailleurs, en s'attachant vigoureusement à protéger les civils dans le cadre de leurs mandats pertinents, les missions de maintien de la paix peuvent gagner la confiance dont elles ont si cruellement besoin de la part des populations locales. Cette attitude et d'autres mesures propres à améliorer la confiance aboutiront à des partenariats solides entre les missions de maintien de la paix et les communautés locales, dont les préoccupations communes en matière de sûreté et de sécurité seront ainsi mieux prises en compte. En tant que pays fournisseur de contingents, le Kenya adhère sans réserve à toute mesure garantissant la sécurité des soldats de la paix, dès lors qu'elle ne compromet pas la protection des civils. Nous ne savons que trop bien que, par nature, le maintien de la paix implique un certain niveau d'exposition à des risques. Il s'ensuit que chaque pays fournisseur de contingents ne devrait déployer que des soldats de la paix correctement formés qui appréhendent pleinement leur environnement opérationnel et s'engagent à y opérer en conséquence.

Il va sans dire que les missions de maintien de la paix des Nations Unies s'acquittent mieux de leurs mandats lorsqu'elles bénéficient d'un appui total sur les plans financier et politique. Nous ne saurions donc trop insister sur la nécessité de continuer à les doter de ressources adéquates, prévisibles et durables à tout point de vue. Il est également indispensable d'entretenir des partenariats stratégiques avec les mécanismes de sécurité régionale, en particulier l'Union africaine, étant donné que c'est l'Afrique qui compte le plus grand nombre de missions de maintien de la paix. Ces partenariats permettent à l'ONU de puiser dans les connaissances et l'expertise des acteurs locaux et régionaux, dont les idées et les points de vue sur le plan politique et à l'échelle locale sont plus adaptés que des approches généralistes imposées de l'extérieur.

Le Kenya appuie sans réserve les initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus du Secrétaire général et toutes leurs dispositions, notamment en ce qui concerne la performance des soldats de la paix et leur responsabilité envers autrui ainsi que la responsabilité d'autrui à leur égard, mais aussi et surtout l'importance d'accroître les effectifs de

soldates de la paix à tous les niveaux. En outre, le Kenya attache une grande importance à la formation pour que les Casques bleus continuent d'accomplir un travail exemplaire, y compris aux stades de la consolidation de la paix et de la reconstruction. Dans le cadre du projet de partenariat triangulaire, mené de concert avec d'autres États Membres, dont l'Allemagne, le Brésil, le Japon et la Suisse, le Kenya continue d'apporter son concours au maintien de la paix en formant des soldats de la paix dans divers domaines. Nous avons dispensé formation et mentorat à plus de 5 000 fonctionnaires sud-soudanais, notamment dans les domaines de l'administration publique, de l'immigration, de la police et de l'aviation civile. Nous avons également aidé le Burundi et la Somalie à reconstruire leurs institutions de gouvernance et de service public. Plus récemment, nous avons offert à la République démocratique du Congo des formations au sein de nos institutions publiques.

Nous avons également renforcé nos capacités de formation pour détecter, identifier et neutraliser les engins explosifs improvisés, qui sont devenus une menace majeure pour la sûreté et la sécurité des civils et des soldats de la paix. Il est à noter que la Humanitarian and Peace Support School du Kenya a récemment fait l'objet d'un processus de reconnaissance des formations par le Service intégré de formation des Nations Unies et le Service de la lutte antimines, en tant qu'institution de lutte contre les engins explosifs improvisés, qui nous a valu d'obtenir un certificat de reconnaissance, le premier de son genre dans le monde. Ces installations sont disponibles pour la formation de personnel humanitaire et de maintien de la paix, civil ou en tenue, en provenance du monde entier.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Chine de sa présidence réussie du Conseil de sécurité le mois dernier et à adresser chaleureusement mes vœux de succès à la France alors qu'elle entame sa présidence du Conseil. Compte tenu de l'importance du maintien de la paix pour la paix et la sécurité internationales, c'est un bon sujet pour la première séance du mois. Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé détaillé.

Les États-Unis sont profondément attachés au maintien de la paix des Nations Unies. Pour que les opérations de maintien de la paix soient efficaces, il est clair que toutes les parties prenantes doivent assumer leurs responsabilités. Pour renforcer la capacité des soldats de la paix à mettre en œuvre efficacement les mandats qui leur sont confiés par le Conseil et améliorer

leur sûreté et leur sécurité, les États-Unis continuent d'œuvrer, tant au sein du système des Nations Unies que sur le plan bilatéral, à la promotion du leadership, de la performance et de la responsabilité dans toutes les missions de maintien de la paix. L'amélioration de la performance des opérations de maintien de la paix fait partie intégrante des initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus du Secrétaire général. La résolution 2436 (2018) démontre qu'il s'agit également d'une priorité pour le Conseil de sécurité.

La protection des civils est l'une des responsabilités les plus importantes des opérations multidimensionnelles et intégrées actuelles en matière de maintien de la paix. Nous nous félicitons de ce que les initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus du Secrétaire général donnent la priorité à la protection des civils, ainsi qu'à la performance et au principe de responsabilité, à la conduite et à la discipline, et au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Ces efforts renforcent la capacité des missions d'être aussi efficaces et efficaces que possible, ainsi que d'identifier et d'obtenir les ressources, la formation, le matériel et le personnel dont elles ont besoin pour exécuter les mandats autorisés par nous tous autour de cette table. Nous pouvons toutes et tous jouer un rôle pour renforcer la sûreté des soldats de la paix et l'exécution efficace des mandats en confiant aux missions de maintien de la paix des mandats réalistes et réalisables. Nous pouvons également appuyer les efforts déployés pour faire en sorte que les missions disposent des ressources et des capacités dont elles ont besoin pour s'acquitter pleinement des tâches qui leur sont confiées dans des environnements complexes et fragiles. Bien entendu, une formation et un matériel solides sont nécessaires pour améliorer la performance et l'efficacité, mais ils ne suffisent pas.

Il est essentiel que tous les membres du personnel des Nations Unies répondent aux normes de performance de l'ONU tout en respectant les normes de conduite les plus strictes, ce qui suppose notamment l'adhésion à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Ceux qui ne respectent pas ces normes doivent être amenés à répondre de leurs actes, notamment par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police concernés. Les victimes méritent de savoir que les responsables feront face aux conséquences de leurs actes. Cependant, le principe de responsabilité est à double sens, et l'initiative Action pour le maintien de la

paix nous rappelle notre responsabilité envers les soldats de la paix et, à cette fin, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour améliorer leur sûreté, leur sécurité et leur bien-être. L'amélioration de la performance dans tous les domaines permet d'assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix partout dans le monde, et est dans l'intérêt de tout le monde.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que certains pays ne prennent pas les mesures qui s'imposent et en conséquence, mettent les soldats de la paix en danger. Nous appelons toutes les parties prenantes à respecter les accords sur le statut des forces. La coopération des pays hôtes est essentielle pour garantir aux soldats de la paix l'accès total et la liberté de circulation dont ils ont besoin pour s'acquitter des tâches qui leur sont confiées, efficacement et en toute sécurité. Lorsque cette coopération est inexistante, nous devons aux soldats de la paix sur le terrain et aux populations qu'ils servent de nouer un dialogue bilatéral et multilatéral afin de trouver des solutions permettant de rétablir la confiance.

La désinformation, qui sape la confiance entre les populations locales et les missions de maintien de la paix, constitue une autre menace croissante qui pèse sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, ainsi que sur l'efficacité des missions. Il est impératif que le Conseil de sécurité encourage l'intégration de la communication stratégique dans la planification des missions et les efforts de gestion des risques, qu'il mette en lumière les succès des missions, qu'il gère les attentes des populations locales et qu'il s'attaque à la mésinformation et à la désinformation en temps réel. Nous avons toutes et tous conscience des conséquences tragiques que cette désinformation peut avoir sur les soldats de la paix si des mesures fermes et rapides ne sont pas prises pour y faire face. Nous espérons que tous les membres du Conseil se joindront à nous pour condamner fermement tous les acteurs qui répandent la mésinformation et la désinformation ou incitent à la violence contre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Les États-Unis se félicitent également de l'importance accordée au programme pour les femmes et la paix et la sécurité en tant que thème transversal de l'Action pour le maintien de la paix Plus. Nous savons déjà que les femmes contribuent à améliorer la performance et l'efficacité des opérations de maintien de la paix. C'est pourquoi nous appuyons depuis longtemps l'augmentation du nombre des femmes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et le renforcement

de leur participation véritable à ces opérations, et c'est la raison pour laquelle nous avons parrainé avec plaisir la résolution 2538 (2020), la première résolution consacrée exclusivement aux femmes dans les opérations de maintien de la paix. Bien que des progrès notables aient été accomplis en matière d'intégration des femmes dans les opérations de maintien de la paix, adopter des résolutions ne suffit pas. Nous devons œuvrer de concert pour assurer l'application effective de ces résolutions. Les États-Unis demeurent déterminés à faire progresser la réforme du maintien de la paix et sont disposés à collaborer avec toutes les parties prenantes pour garantir que ces missions disposent des outils et de l'appui dont elles ont besoin pour être couronnées de succès.

M^{me} Kamboj (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter la France pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci et j'adresse tous mes vœux de succès à toute son équipe. Je remercie également la Chine de sa présidence du Conseil le mois dernier. Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, Jean-Pierre Lacroix, de son exposé sur ce sujet important.

Les références de l'Inde en matière de maintien de la paix se passent de commentaires. Je me contenterai de rappeler que nous contribuons fièrement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis les années 50, et qu'au total, nous avons déployé plus de 260 000 soldats et autres personnels en six décennies. Cette tradition se poursuit, étant donné que l'Inde reste l'un des principaux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. À l'heure actuelle, plus de 5 700 soldats de la paix indiens sont déployés dans 9 des 12 missions de maintien de la paix des Nations Unies. Au total, 177 soldats de la paix indiens – le nombre le plus élevé parmi tous les pays fournisseurs de contingents – ont fait le sacrifice ultime dans l'exercice de leurs fonctions au sein des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à tous les braves soldats de la paix qui ont fait don de leur vie en défendant les idéaux les plus nobles de l'Organisation des Nations Unies.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies deviennent de plus en plus difficiles aujourd'hui face à la violence croissante qui sévit sur les théâtres de conflit, alors qu'on donne de moins en moins la priorité au processus politique. Il est par conséquent essentiel de réévaluer l'approche du Conseil en matière de maintien de la paix et de relever les défis opérationnels et de sécurité auxquels sont confrontées les opérations de paix.

C'est en gardant ces objectifs à l'esprit que je voudrais soumettre les 10 points suivants à l'attention du Conseil.

Premièrement, il est important que les missions de maintien de la paix se voient confier des mandats clairs et réalistes et soient dotées de ressources suffisantes en conséquence. Le Conseil doit s'abstenir de faire usage d'une terminologie et de formulations susceptibles de générer de faux espoirs et de fausses attentes lorsqu'il élabore des mandats de mission. Ce problème est largement dû au fait que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ne jouent aucun rôle dans la prise de décision. Il convient de corriger cette anomalie au plus vite. Les consultations avec les pays fournisseurs de contingents lors de la révision des mandats doivent devenir la norme pour le Conseil dans l'élaboration des mandats de maintien de la paix.

Deuxièmement, les missions de maintien de la paix doivent être déployées avec prudence, en tenant pleinement compte de leurs limites. Il est tout aussi important de faire en sorte que les acteurs locaux comprennent mieux les mandats des opérations de paix, s'agissant de ce qu'une mission de maintien de la paix des Nations Unies peut et ne peut pas faire pour eux. L'adoption d'une stratégie de communication efficace pour les missions et la coordination avec le gouvernement hôte jouent un rôle essentiel à cet égard et contribueraient à lutter contre la mésinformation et la désinformation dont sont victimes les soldats de la paix, renforçant ainsi leur sûreté et leur sécurité.

Troisièmement, nous devons tout mettre en œuvre pour traduire en justice les auteurs de crimes contre les soldats de la paix. Le Conseil doit demander aux pays hôtes de garantir l'application des mesures qu'il a adoptées au titre de la résolution 2589 (2021) pour régler la question de l'impunité pour les crimes commis contre les soldats de la paix. À cet égard, ma délégation réaffirme que le système des Nations Unies doit à tout le moins veiller à ce que le mur commémoratif qu'il est proposé d'ériger au Siège de l'ONU à la mémoire des soldats de la paix tombés au champ d'honneur soit installé d'urgence et à un endroit bien visible. L'Inde est disposée à contribuer, y compris financièrement, à cette noble entreprise.

Quatrièmement, il est essentiel d'instaurer un climat de confiance et de garantir une coordination harmonieuse entre les responsables des missions de maintien de la paix et les États hôtes afin d'atteindre les objectifs escomptés des opérations de maintien de la paix. Les missions de maintien de la paix doivent

encourager l'appropriation nationale du processus de consolidation de la paix par les différentes parties prenantes et adhérer aux principes fondamentaux du maintien de la paix.

Cinquièmement, l'on ne soulignera jamais assez le rôle des soldates de la paix s'agissant d'assurer l'efficacité des opérations de maintien de la paix. L'Inde est fière d'avoir déployé le tout premier contingent entièrement féminin de maintien de la paix au Libéria en 2007, ce qui a incité toute une génération de Libériennes à prendre part au secteur de la sécurité du pays. Nous sommes prêts à contribuer davantage à cet égard.

Sixièmement, l'Inde défend ardemment l'introduction des technologies nouvelles et de pointe dans les missions de maintien de la paix afin de surmonter les problèmes liés à la sécurité et à l'exécution des mandats. En 2021, l'Inde a appuyé le déploiement de la plateforme Unite Aware, qui vise à renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, et a signé un mémorandum d'accord avec l'École C4ISR des Nations Unies au service des opérations de paix à Entebbe afin de répondre à ses besoins en matière de formation et de technologie.

Septièmement, une opération de maintien de la paix est une entreprise collective. Par conséquent, lors de l'évaluation de la performance d'une mission, il convient de prendre en compte la performance de toutes les composantes de la mission, militaires et civiles, ainsi que de la direction.

Huitièmement, l'on ne peut faire abstraction de la nécessité de s'attaquer à l'insécurité des civils causée par les groupes terroristes. Toutefois, c'est à l'État hôte qu'incombe au premier chef la responsabilité de protéger les civils contre les groupes non étatiques présents sur son territoire. Nous devons renforcer les capacités des forces de sécurité de l'État hôte en leur dispensant une formation appropriée et en leur fournissant un soutien logistique adéquat.

Neuvièmement, une approche régionale est indispensable pour régler les conflits armés ainsi que pour construire une sécurité collective afin de lutter contre les menaces transnationales posées par les groupes terroristes. Le Conseil doit appuyer le rôle joué par les organisations régionales et sous-régionales dans la médiation, le contrôle du respect des cessez-le-feu, la fourniture d'une aide pour l'application des accords de paix et la reconstruction après les conflits.

Dernier point mais non le moindre, les missions de maintien de la paix doivent prévoir une stratégie de

sortie dès leur création. Il existe plusieurs exemples de missions de maintien de la paix superflues, qui continuent de grever les ressources de plus en plus rares de l'ONU. Compte tenu de la multiplication des zones de conflit dans le monde, il est injustifié de maintenir ces missions qui se chevauchent, au détriment de l'efficacité d'autres opérations de maintien de la paix essentielles.

Pour terminer, je tiens à souligner qu'en fin de compte, le succès des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne dépend pas seulement des armes et de l'équipement des contingents, mais de la force morale qui sous-tend les décisions du Conseil de sécurité et du processus politique enclenché pour régler les conflits. Conformément à ses compétences et à son expérience éprouvées dans ce domaine, l'Inde est prête à appuyer tout effort sincère à cet égard.

M. Hoxha (Albanie) : Ceci étant la première séance du Conseil sous la présidence française, je tiens à vous souhaiter, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre équipe beaucoup de succès, et je vous assure de notre plein soutien dans la mise en œuvre d'un programme de travail riche et ambitieux. Je réitère à cette occasion notre appréciation pour la présidence chinoise du Conseil le mois dernier.

(l'orateur poursuit en anglais)

Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui qui, à notre avis, met en lumière le rôle très important que jouent les Casques bleus pour favoriser des solutions politiques durables. Je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Lacroix, de son exposé sur la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. Je tiens à souligner les aspects suivants.

Premièrement, l'Albanie appuie pleinement l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus ainsi que les sept priorités et thèmes transversaux qu'elle contient. Nous pensons qu'il est essentiel d'adopter une approche globale des nouveaux défis, une approche qui reconnaît et traite le caractère intersectionnel de ces défis, notamment le développement durable et les droits de l'homme. Des bons offices dotés des moyens d'appuyer des solutions politiques consensuelles sont indispensables à cet égard.

Deuxièmement, nous restons convaincus que la fourniture de matériel de pointe aux soldats de la paix permet de renforcer leur sécurité et l'efficacité de leurs opérations de protection des civils, ce qui est un élément

essentiel de toute mission des Nations Unies. La sûreté et la sécurité des Casques bleus doivent rester une priorité. Nous rendons hommage à tous les soldats de la paix qui ont perdu la vie au nom du drapeau bleu. En outre, la formation continue et sur mesure et le renforcement des capacités jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la performance des soldats de la paix. Chaque soldat de la paix doit être capable de répondre au contexte spécifique dans l'exercice de son mandat. Les modèles uniques ne répondent pas aux défis quotidiens sur le terrain.

Troisièmement, nous nous félicitons de l'accent qui continue d'être mis sur le renforcement de la performance et de l'application du principe de responsabilité à tous les niveaux pour les soldats de la paix et les opérations de maintien de la paix. Les soldats de la paix doivent incarner les meilleures normes éthiques en exécutant leur mandat avec professionnalisme et intégrité. Nous saluons les efforts déployés par le Secrétariat pour élaborer des normes de performance et des systèmes d'évaluation grâce aux technologies de l'information et des communications, afin de pouvoir suivre facilement les progrès concrets réalisés concernant l'exécution des mandats. Nous sommes convaincus que l'utilisation de systèmes transparents, comme le prévoit l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, aidera l'ONU à réagir de manière plus audacieuse lorsqu'elle évalue l'efficacité de chaque opération de maintien de la paix. C'est l'occasion d'accroître la transparence, l'efficacité et l'efficience de l'Organisation dans son ensemble.

Quatrièmement, nous estimons que les progrès réalisés sur des questions transversales, telles que les femmes et la paix et la sécurité, les droits de l'homme et les changements climatiques, sont encourageants. Il faut faire davantage pour s'assurer que ces questions figurent en bonne place dans les renouvellements de mandat en tant qu'aspects importants de l'action menée par l'ONU sur le terrain.

Enfin, cinquièmement, nous sommes favorables à une coopération étroite entre les missions de maintien de la paix et les populations locales, afin d'accroître leur efficacité mais aussi d'instaurer la confiance et de contribuer à la prévention des conflits. Il est également possible d'améliorer l'efficacité de la participation des équipes de pays des Nations Unies ainsi que de la coopération avec le pays hôte.

Nous sommes tous témoins des difficultés grandissantes auxquelles se heurtent les missions de maintien de la paix en raison de la mésinformation et de

la désinformation. Nous tenons à souligner l'importance des communications stratégiques pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies afin d'instaurer la confiance et de mobiliser l'appui des gouvernements hôtes et des populations locales, de contrer la désinformation et la mésinformation, d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et de renforcer leur capacité de s'acquitter de leur mandat. Selon nous, une approche globale qui englobe la paix et la sécurité, la participation politique et la justice, les droits de l'homme et le développement, ainsi que la communication stratégique est la meilleure façon d'exécuter les mandats et de progresser vers une paix durable.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Ambassadeur Zhang Jun et son équipe de la Mission chinoise pour le dynamisme dont ils ont fait preuve dans l'exercice de la présidence du Conseil de sécurité au mois d'août. Je vous félicite également, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours et vous assure du plein appui de ma délégation.

Je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé. Je prends également acte du rapport très riche en informations sur l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus.

Les opérations de maintien de la paix sont souvent l'aspect le plus visible de l'action de l'ONU dans le monde. C'est certainement l'un des moyens par lesquels la présence de l'Organisation se fait le plus directement sentir. C'est également là où les manquements réels ou supposés peuvent avoir des conséquences immédiates. Il s'agit donc d'une tâche d'une importance capitale pour les travaux du Conseil de sécurité.

Le Brésil a fourni des contingents et du personnel de police à plusieurs missions, de la Force d'urgence des Nations Unies dans la péninsule du Sinaï à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Au cours des 70 dernières années, le Brésil a pris part à plus de 50 des 72 opérations de maintien de la paix déployées à ce jour. Au fil des ans, plus de 55 000 militaires et personnels de police brésiliens ont participé à des missions en Afrique, dans les Amériques, au Moyen-Orient et en Asie.

Pays ayant toujours fourni des contingents, le Brésil appuie pleinement l'initiative Action pour le maintien de la paix, ainsi que la mise en œuvre des priorités établies pour la période allant de 2021 à 2023 dans

le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. Le Brésil copréside également, avec la Chine, l'Indonésie et le Rwanda, le Groupe des Amis de la sûreté et de la sécurité des Casques bleus.

Un maintien de la paix efficace doit respecter les principes fondamentaux du maintien de la paix des Nations Unies, notamment le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat. Le règlement d'un conflit repose sur une solution politique durable. Les opérations de maintien de la paix doivent donc contribuer à la réalisation de cet objectif.

L'efficacité du maintien de la paix suppose également d'adopter des mandats clairs et des priorités bien définies, en se basant sur une évaluation réaliste de la situation sur le terrain. Il faut établir une communication efficace avec le Gouvernement local, la société civile, la population locale et les autres parties prenantes.

Compte tenu de cela, durant la présidence brésilienne en juillet, le Conseil a tenu sa première séance consacrée spécifiquement à la communication stratégique dans le contexte des missions de maintien de la paix (voir S/PV.9090). Nous remercions les membres d'avoir appuyé l'adoption d'une déclaration du Président du Conseil de sécurité sur cette question (S/PRST/2022/5), qui souligne l'importance de la communication stratégique pour l'exécution des mandats des missions, notamment en ce qui concerne la protection des civils, et pour la création d'un environnement sûr pour les soldats de la paix.

La communication stratégique permet également de gérer les attentes du Gouvernement hôte et des communautés locales. L'importance de communiquer efficacement avec la population locale a été mise en exergue par les événements récents en République démocratique du Congo, où les manifestations contre la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ont dégénéré en violence contre les Casques bleus.

Les opérations de maintien de la paix ne peuvent ni ne doivent durer indéfiniment. Si les circonstances le permettent, elles peuvent être reconfigurées en missions politiques spéciales. Autrement, l'opération de paix peut se retirer complètement et l'action de l'ONU dans la région concernée peut être menée par l'équipe de pays des Nations Unies.

Ces transitions, qui représentent une évolution normale et souhaitable, ne sont cependant pas sans

difficultés. Une planification adéquate est nécessaire pour éviter la reprise de la violence et veiller à ce que le pays hôte s'engage durablement sur la voie de la paix et de la prospérité. Le Brésil accueille donc avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les transitions, présenté en application de la résolution 2594 (2021), qui fait le point des transitions récentes et donne un aperçu utile sur cette question. En particulier, nous sommes tout à fait d'accord quant à l'importance de la coordination, de la cohérence et de la coopération entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix.

Les causes de chaque conflit sont complexes et uniques. Il est cependant indéniable qu'il ne peut y avoir de paix durable sans développement et qu'il ne peut y avoir de développement sans paix. La sécurité et le développement sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Cela ne doit néanmoins pas être interprété par le Conseil de sécurité comme lui donnant une autorité dans tous les domaines d'activité humaine qui pourraient avoir un impact sur la sécurité. Cela doit plutôt interpeller le Conseil pour qu'il renforce sa coopération et sa coordination avec les organes chargés par les États Membres de jouer un rôle de premier plan dans le traitement de ces questions.

La réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réduction de la violence de proximité et le renforcement de l'état de droit sont essentiels pour mettre en place un cadre institutionnel plus stable, qui est une condition préalable au développement économique. Ces questions doivent faire partie intégrante de notre réflexion sur le maintien de la paix. Le renforcement de la coopération internationale, les investissements dans les capacités productives et la lutte contre la pauvreté et la faim sont aussi importants que le règlement des conflits en tant que considérations relatives à la sécurité.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je remercie M. Lacroix pour sa présentation. J'insisterai sur trois points.

L'initiative Action pour le maintien de la paix a permis une convergence de l'action des missions, du Secrétariat et des États Membres autour de priorités claires. Les Nations Unies se sont adaptées à des théâtres de crise difficiles. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine,

la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ont su mettre en œuvre un maintien de la paix plus robuste. Elles l'ont fait sans perdre de vue leur fonction d'accompagnement politique.

Les opérations de paix font aujourd'hui face à des difficultés nouvelles. La contestation par l'État hôte, parfois par les communautés locales, en est une. La présence de mercenaires, avec la fragilisation de l'État hôte et les exactions qui l'accompagnent, en est une autre particulièrement dangereuse. Ces défis sont amplifiés par les manipulations de l'information. Dans certains cas, ces actions hostiles ont entraîné la mort de Casques bleus, qui deviennent des cibles prioritaires. La France leur rend hommage.

Nous sommes encouragés par les efforts d'adaptation entrepris par les Nations Unies dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Le respect par l'État hôte de ses obligations est en particulier fondamental. Toute entorse à ce principe méconnaît l'autorité du Conseil de sécurité, met en danger la sécurité des Casques bleus et entrave la mise en œuvre de leur mandat.

La France défend une vision ambitieuse du maintien de la paix, qui trouve un écho dans l'initiative Action pour le maintien de la paix. En 2022, elle a augmenté ses contributions volontaires en allouant 3,7 millions de dollars au Département des opérations de paix et au Département de l'appui opérationnel. Nous avons en particulier soutenu la transformation numérique du maintien de la paix, les efforts en matière de communication stratégique et de lutte contre les manipulations de l'information ainsi que la lutte contre les engins explosifs improvisés. Nous œuvrons au renforcement des compétences linguistiques des contingents et continuons d'encourager la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix. Je salue celles d'entre elles qui, du fait de leurs compétences linguistiques, se trouvent en première ligne auprès des populations civiles. Ces efforts doivent se poursuivre, en particulier par le renforcement des composantes droits de l'homme chargées de rendre compte des violations commises sur le terrain.

Nous sommes convaincus que l'avenir du maintien de la paix réside dans le renforcement des partenariats. Je pense au partenariat avec l'Union africaine et au financement des opérations africaines de paix sur contributions obligatoires des Nations Unies.

Nous espérons à cet égard que des orientations claires seront définies lors du Sommet de l'Union africaine en février 2023, afin de permettre une reprise des négociations à New York.

Je pense aussi au partenariat avec l'Union européenne. Les États membres de l'Union européenne déploient plus de 5 000 personnels dans les opérations de paix. Les opérations de l'Union européenne et ses instruments financiers sont complémentaires de l'action des Nations Unies et de l'Union africaine dans de

nombreux théâtres de crise. L'Union européenne a ainsi alloué 1,5 milliard d'euros en soutien à la prévention des conflits et aux efforts de sécurité en Afrique subsaharienne pour la période 2021-2027.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateurs ou d'oratrices inscrits sur la liste.

La séance est levée à 11 h 50.